

## **41 CONNÉTABLE**

Société par actions simplifiée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 3 bis Rue de la Treille,  
60270 GOUVIEUX  
939 766 127 RCS COMPIEGNE

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six,  
Le premier juillet,  
A 14 heures,

La soussignée :

- **La Société IMMONOR,**

Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros,  
Dont le siège social 5 ALLEES DE TOURNY, 33000 BORDEAUX,  
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro  
438 991 028,

Représentée par **Monsieur Frédéric DEVILLAIRE**, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société **41 CONNÉTABLE**,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

#### **PREMIÈRE DÉCISION**

Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et prenant acte de la démission de la société IMMONOR de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

- **EQUINOX IMMOBILIER,**

Société par actions simplifiée au capital de 10 000,00 euros,  
Ayant son siège social 75, 7<sup>ème</sup> Avenue – 60260 LAMORLAYE,  
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de COMPIÈGNE sous le numéro 106  
665 995,

Représentée par Monsieur Frédéric DEVILLAIRE en qualité de Président.

Monsieur Frédéric DEVILLAIRE, au nom de la Société EQUINOX IMMOBILIER qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

## **DEUXIÈME DÉCISION**

### **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

### **La société IMMONOR**

Représentée par Monsieur Frédéric  
DEVILLAIRE  
Associée Unique